

SARL IMMOBILIÈRE DU SORNIN

Carte professionnelle n°102

GARANTIE FINANCIÈRE : SOCAF 110 000 Euros

HONORAIRES SUR TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

(sauf accord spécifique entre les parties lors du mandat ou compromis de vente)

**Fonds de commerce : 15 % TTC sur la part comprise entre 0 et 30 000€
10 % TTC au-delà de 30 000€**

Terrains à bâtir : 2€ TTC par m² avec un minimum de 3 000€ TTC

Locaux à usage d'habitation, commercial ou industriel :

8 % TTC sur la part comprise entre 0 et 100 000€ avec un minimum de 4 000€ TTC

7 % TTC sur la part comprise entre 100 000€ et 150 000€

6 % TTC sur la part comprise entre 150 000€ et 200 000€

5 % TTC au-delà de 200 000€

Conformément aux usages locaux et sauf accord différent entre les parties (indiqué au mandat) la rémunération sera à la charge de : L'acquéreur.

HONORAIRES SUR ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES :

(estimation gratuite pour les personnes mandatant notre cabinet pour la vente de leur bien.)

Terrains à bâtir et maisons classiques : 120€ TTC

Bâtiments industriels et fonds de commerces : 250€ TTC

Terrains boisés : sur devis

Propriétés et châteaux : sur devis

Médiateur : Jean-Marc BRET, 20 rue du Plat 69002 LYON, 04 78 42 42 21 / www.alagybret.com

www.immodusornin.com